



- c. Rapport de recommandations concernant la révision des Annexes 1 et 2 du chapitre 22
  - d. Création de 4 nouvelles aires protégées à la Baie James
  - e. Projet de parc commémoratif Robert-Boyd
  - f. Proposition concernant la planification territoriale à la Baie James
  - g. Analyse de cycle de vie de scénarios de gestion des matières résiduelles
  - h. Projet d'affiche concernant les changements climatiques
  - i. Sièges vacants et présidence pour 2008-2009
  - j. Sous-comité concernant la mise à jour des orientations stratégiques
  - k. Concours concernant le poste d'analyste
- 3. Adoption des états financiers pour l'année 2007-2008**
- 4. Adoption du rapport des activités pour l'année financière 2007-2008**
- 5. Varia**
- a. Projet d'étude sectorielle concernant le statut de l'exploration minière à l'égard du processus d'évaluation et d'examen
  - b. Proposition de relocalisation du secrétariat
- 6. Prochaine réunion**

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 153<sup>e</sup> RÉUNION (16 AVRIL 2008)**

Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault, appuyée par Sarah Szirtes, le compte rendu de la 153<sup>e</sup> réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

**2. ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS**

***a. Processus d'approbation des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF)***

Le secrétariat n'a pas encore reçu la version finale des 15 PGAF approuvés pour le territoire de la Baie James, de sorte qu'il est difficile d'évaluer dans quelle mesure le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a tenu compte des recommandations du CCEBJ. Un représentant du MRNF a toutefois assuré que les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)

comblent les lacunes observées au niveau de la consultation des maîtres de trappe lors de l'étape de la préparation des plans annuels d'intervention.

Selon un membre de l'ARC, le CCEBJ doit solliciter les commentaires des bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) concernant le rapport de recommandations déposé en mars dernier. Les commentaires des membres cris des groupes de travail conjoints seront également sollicités. Ces commentaires, de même que la rencontre prévue avec une délégation du Conseil Cris-Québec sur la foresterie, devraient permettre au CCEBJ d'ajuster ses critères, s'il y a lieu, en vue de l'analyse des prochains PGAF.

*b. Présentation du Forestier en chef concernant les nouveaux calculs de possibilité forestière*

Le Forestier en chef du Québec fera une présentation au CCEBJ le lendemain. Cinq membres confirment leur présence. Le Forestier en chef présentera les modalités des nouveaux calculs de possibilité forestière touchant le territoire de la Baie James. L'incidence des calculs sur les 15 PGAF de ce territoire sera également exposée.

*c. Rapport de recommandations concernant la révision des Annexes 1 et 2 du chapitre 22*

Le groupe de travail a complété la révision du rapport en fonction des propositions de modifications aux Annexes 1 et 2 adoptées par le CCEBJ. Le rapport de recommandations sera transmis aux parties signataires intéressées par le chapitre 22 de la CBJNQ. Un membre de l'ARC explique qu'un scénario possible serait que son organisme propose ces modifications aux gouvernements du Canada et du Québec. Un membre du Canada vérifiera comment le Bureau de mise en œuvre de la Baie-James des Affaires indiennes et du Nord y donnera suite, le cas échéant.

Le rapport sera également transmis à l'Administrateur fédéral, à l'Administrateur provincial, aux Administrateurs locaux en environnement, au commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada, au commissaire au développement durable du Québec, aux comités du chapitre 22 et au Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK).

Un membre du Canada mentionne que le CCEK avait entrepris une démarche similaire, mais a plutôt décidé de préciser les critères d'assujettissement.

***d. Création de quatre nouvelles aires protégées à la Baie James***

Le gouvernement du Québec a créé les réserves de biodiversité projetées de Paakumshumwaau-Matuskaau, du Lac Dana et des Tourbières Boisées du Chiwakamu. Par ailleurs, un statut administratif de protection a été octroyé au territoire du Lac-Burton-Rivière Roggan-Pointe Louis XIV, qui couvre 8750 km<sup>2</sup>. Selon une membre du Québec, ces annonces permettent au gouvernement du Québec de dépasser, pour le territoire de la Baie James, son objectif de protéger 8% de la superficie.

Elle mentionne que le MDDEP a également reçu une demande de la communauté crie de Whapmagoostui concernant un statut de protection pour le secteur du lac Bienville.

***e. Projet de parc commémoratif Robert-Boyd***

Le CCEBJ a reçu la réponse de l'Administrateur provincial à sa seconde lettre concernant le parc Robert-Boyd. Selon l'Administrateur, la création d'un comité de travail pour la mise en place de mesures correctives paraît prématurée dans la mesure où le MDDEP attend toujours un avis de sa Direction des affaires juridiques concernant le statut du parc Robert-Boyd à l'égard du processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22.

Le Direction régionale du MDDEP a mené, en juillet 2007, une inspection du site qui a mené au dépôt d'un avis concernant quatre infractions aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement. Selon une membre de l'ARC, le MDDEP a examiné la conformité environnementale du projet sans toutefois aborder l'enjeu de l'utilisation des terres dans ce secteur. Les membres conviennent d'écrire au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage afin que soient examinés les impacts du parc Robert-Boyd sur le droit d'exploitation de la famille crie de l'aire de trappe voisine.

Selon une membre du Québec, le projet de parc Robert-Boyd met en évidence le manque de consultation des Cris. À son avis, la reprise du dialogue entre les intervenants du territoire favoriserait la recherche de solutions et permettrait d'éviter que de telles situations se reproduisent. Si un comité est créé pour mettre en œuvre des mesures correctives, elle croit que la Municipalité de Baie-James devrait en faire partie.

***f. Proposition concernant la planification territoriale à la Baie James***

Une membre de l'ARC rappelle que le territoire de la Baie James est la seule région du Québec qui ne bénéficie pas de l'application d'un schéma d'aménagement des terres. Un tel schéma permet une planification plus détaillée que le plan d'affectation qui relève du MRNF. L'élaboration d'un cadre conceptuel pour un schéma d'aménagement nécessite toutefois un engagement de longue haleine pour lequel le CCEBJ n'a pas les ressources présentement. Les membres sont d'accord pour indure cet enjeu dans le prochain exercice de planification stratégique.

Selon une membre du Québec, une spécialiste en développement régional au Ministère des Affaires municipales et des Régions pourrait, au moment opportun, aider le CCEBJ à mener cette démarche de planification territoriale.

***g. Analyse de cycle de vie de scénarios de gestion des matières résiduelles***

Les consultantes du Centre de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) doivent présenter sous peu, à titre préliminaire, un rapport d'avancement des travaux. Les membres du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles seront invités à commenter le rapport. Les consultantes y proposent l'ajout d'un scénario, soit l'incinération combinée au recyclage : il s'agit du mode de gestion des matières résiduelles présentement appliqué à Wemindji. Pour les fins du rapport préliminaire d'analyse de cycle de vie à déposer l'automne prochain, les consultantes travaillent à la collecte de données auprès de l'Administration régionale crie et des communautés cries.

***h. Projet d'affiche concernant les changements climatiques***

Chantal Otter-Tétreault présente la nouvelle version de l'affiche dont la présentation a été revue par une graphiste. L'affiche pourra être transmise aux communautés cries ainsi qu'aux partenaires du CCEBJ lorsque les dernières modifications auront été apportées. Selon une membre de l'ARC, le CCEBJ pourrait présenter l'affiche lors de la prochaine rencontre des administrateurs locaux en environnement.

L'affiche rappelle les principales conclusions du rapport sur les impacts des changements climatiques à la Baie James et invite les partenaires à faire part de leurs propositions concernant la lutte et l'adaptation à ce phénomène.

*i. Sièges vacants et présidence pour 2008-2009*

Les gouvernements du Canada et du Québec n'ont pas nommé de membre au CCEBJ pour combler les deux postes laissés vacants. Par ailleurs, le gouvernement du Québec tarde à désigner la personne qui assumera la présidence du CCEBJ conformément au principe de rotation à ce poste. Le président Ashley Iserhoff, nommé par l'ARC pour l'année 2007-2008, accepte de demeurer en poste durant cet intervalle.

*j. Sous-comité concernant la mise à jour des orientations stratégiques*

Faute de temps, il n'a pas été possible d'amorcer les travaux concernant la mise à jour des orientations stratégiques du CCEBJ. Une membre de l'ARC propose de préparer, à l'intention du Sous-comité, une première ébauche d'orientations pour la période 2008-2011.

*k. Concours concernant le poste d'analyste*

Le secrétariat a reçu 36 candidatures pour ce poste. Cinq personnes rencontreront le Comité administratif à l'occasion des entrevues le 10 juin prochain.

**3. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2007-2008**

Le secrétaire exécutif présente les états financiers pour l'année 2007-2008 et répond aux questions des membres à cet égard.

**Résolution du CCEBJ n° 2008-06-05-01 concernant les états financiers de l'année 2007-2008 :**

- ATTENDU QUE le CCEBJ doit adopter les états financiers de l'année 2007-2008;
- ATTENDU QUE que la firme Ruel, Giroux, Dorion, c.a., a dûment complété une mission d'examen des états financiers du CCEBJ;

*Sur une proposition de Ginette Lajoie, appuyée par Maryse Lemire :*

**Il est unanimement résolu d'adopter les états financiers pour l'année 2007-2008 tel quel.**

#### **4. ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008**

Les membres font part de leurs suggestions concernant le projet de rapport des activités de l'année 2007-2008. Une membre du Québec fournira une carte des aires protégées du territoire de la Baie James afin de compléter cette section du rapport. Afin de mettre à jour la liste des destinataires du rapport annuel, le secrétaire la fera suivre aux membres. Une membre de l'ARC suggère d'y ajouter le commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada ainsi que le commissaire au développement durable du Québec.

**Résolution du CCEBJ n° 2008-06-05-02 concernant le rapport des activités de l'année 2007-2008 :**

- **ATTENDU QUE** le CCEBJ doit présenter, pour fins de dépôt à l'Assemblée nationale, un rapport annuel de ses activités
- **ATTENDU QUE** le secrétaire exécutif a préparé un projet de rapport annuel;
- **ATTENDU QUE** le Comité administratif du CCEBJ a présenté des commentaires qui ont été intégrés au rapport ;

*Sur une proposition de Glen Cooper, appuyée par Sarah Szirtes :*

**Il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités du CCEBJ de l'année 2007-2008 tel que modifié.**

#### **5. VARIA**

##### ***a. Projet d'étude sectorielle concernant le statut de l'exploration minière à l'égard du processus d'évaluation et d'examen***

Dans le cadre de la démarche de révision des Annexes 1 et 2 du chapitre 22, le CCEBJ avait décidé de reporter la formulation d'une recommandation concernant les projets d'exploration minière car une étude sectorielle était requise. Les membres sont invités à examiner quelles personnes pourraient participer à ce groupe de travail à titre d'experts.

Selon une membre du Canada, le groupe de travail pourrait identifier les critères qui seraient utilisés pour déterminer quels projets devraient faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale.

Bien que les projets miniers soient déjà nombreux sur le territoire, une membre de l'ARC croit que cet enjeu prend encore plus d'importance en raison du dépôt attendu d'un projet de mine d'uranium.

*b. Proposition de relocalisation du secrétariat*

Un membre de l'ARC suggère d'installer les secrétariats du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) et du CCEBJ dans l'édifice abritant les bureaux de l'Administration régionale cri, à Montréal. Considérant la disponibilité actuelle de locaux dans l'édifice, cela permettrait au personnel du CCCPP et du CCEBJ de travailler plus étroitement avec les Cris. La proposition sera également présentée au CCCPP.

Une membre de l'ARC suggère que les secrétaires respectifs du CCCPP et du CCEBJ élaborent ensemble les critères de sélection des espaces de secrétariat, tels le coût du loyer, l'accès par le transport en commun et la disponibilité d'une salle de conférence. Le secrétaire mentionne que le bail des locaux actuels au Centre de commerce mondial prend fin en décembre 2009.

## **6. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Mistissini les 17 et 18 septembre 2008.



**Marc Jetten**

**Secrétaire exécutif**

**Le 22 septembre 2008**